

## COMMISSION PERMANENTE DU 19 AVRIL 2023



### PRESENTS : (34)

**Monsieur Cyrille MELCHIOR - Monsieur Serge Eric HOAREAU - Madame Laurence MONDON - Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLÉ - Madame Béatrice SIGISMEAU - Monsieur Rémy LAGOURGUE - Monsieur Bruno DOMEN - Madame Sophie ARZAL - Monsieur Jeannick ATCHAPA - Monsieur Eric FERRERE - Madame Camille CLAIN - Monsieur Gilles HUBERT - Madame Thérèse Marie Noélyne FERDE - Monsieur Philippe POTIN - Monsieur Aurélien CENTON - Monsieur Dominique GONTHIER - Madame Jeanne HOARAU - Monsieur Jean François HOAREAU - Madame Fabiola LAGOURDE - Monsieur Jean-Yves LANGENIER - Madame Inelda LEVENEUR BAUSSILLON - Monsieur Pascal MANGUÉ - Monsieur Jean François NATIVEL - Madame Adèle ODON - Madame Monique ORPHÉ - Monsieur Jean Louis PAJANIAYE - Madame Sidoleine PAPAYA - Monsieur Jean-François PAYET - Madame Valérie RIVIERE - Monsieur Bruno ROBERT - Madame Louise SIMBAYE - Monsieur René SOTACA - Madame Sabrina TIONOHOUÉ - Madame Eglantine VICTORINE.**

### ABSENCES AVEC PROCURATION : (2)

**Madame Augustine ROMANO donne procuration à Madame Thérèse Marie Noélyne FERDE  
Madame Brigitte ADAME donne procuration à Monsieur Jean François HOAREAU**

### ABSENCES : (1)

**Madame Flora AUGUSTINE ETCHEVERRY**



DÉPARTEMENT  
DE LA  
**Réunion**

[www.cg974.fr](http://www.cg974.fr)

PVAT / DRH / DIRECTION DES  
RESSOURCES HUMAINES

**SEANCE DU 19 AVRIL 2023**

**CP-2023-DEC-129**

**OBJET : Communication du rapport social  
unique pour l'année 2021**

## **LA COMMISSION PERMANENTE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

**VU** l'avis du comité social territorial en date du 27 mars 2023.

**VU** le rapport présenté,

**VU** l'avis de la Commission des Affaires Générales, Financières, Institutionnelles et de la Cohésion Territoriale en date du 12 avril 2023,

**Sur** proposition des services,

**Après en avoir délibéré et adopté à l'unanimité ,**

### **DECIDE**

**ARTICLE UNIQUE** : La Commission Permanente prend acte de la présentation du rapport social unique 2021.

*Certifié exécutoire compte tenu de la  
réception en Préfecture le 27 avril  
2023 et de la publication sur le site du  
Département le 27 avril 2023.*

**Le Président du Conseil Départemental**

**Cyrille MELCHIOR**



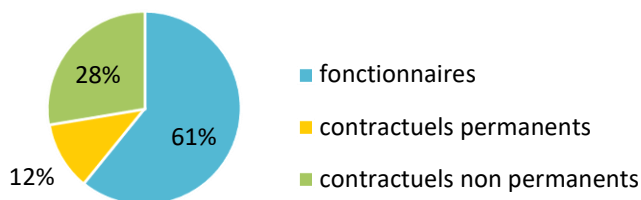
## DEPARTEMENT DE LA REUNION

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre de Gestion de la Réunion.

### Effectifs

#### ➔ 6 208 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- > 3 780 fonctionnaires
- > 714 contractuels permanents
- > 1 714 contractuels non permanents



#### ➔ 18 % des contractuels permanents en CDI

#### ➔ 6 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

#### ➔ Précisions emplois non permanents

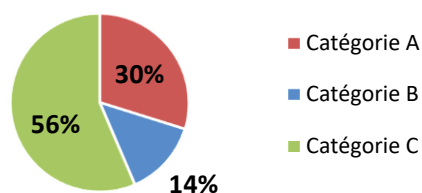
- ⇒ 42 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 4 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

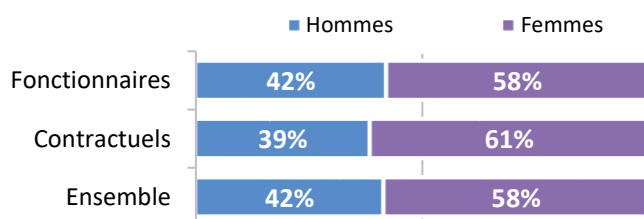
#### ➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	37%	28%	36%
Technique	40%	34%	39%
Culturelle	1%	2%	1%
Sportive	0%		0%
Médico-sociale	21%	36%	23%
Police			
Incendie			
Animation	0%	1%	0%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### ➔ Répartition des agents par catégorie



#### ➔ Répartition par genre et par statut



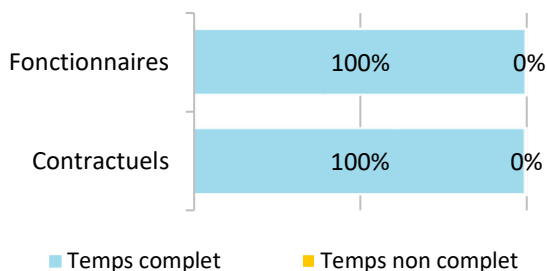
#### ➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	20%
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	19%
Assistants socio-éducatifs	15%
Adjoints techniques	14%
Rédacteurs	9%

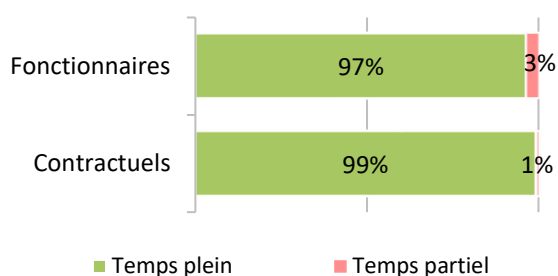
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2021

## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	0%	0%

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

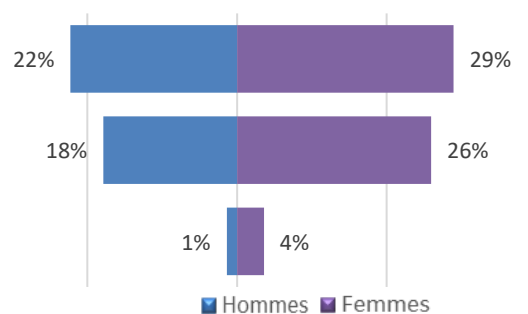
0% des hommes à temps partiel  
5% des femmes à temps partiel

## Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	50,68	de 50 ans et +
Contractuels permanents	39,16	
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>48,85</b>	<b>de 30 à 49 ans</b>
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	49,13	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

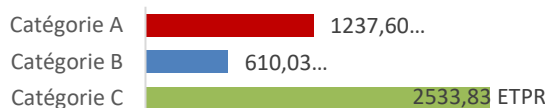
## Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 6 257,00 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

- > 3 762,23 fonctionnaires
- > 619,23 contractuels permanents
- > 1 875,54 contractuels non permanents

11 387 740 heures travaillées rémunérées en 2021

#### Répartition des ETPR permanents par catégorie



## Positions particulières

- > 2 agents mis à disposition dans la collectivité
- > 13 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 4 agents en congés parental
- > 78 agents en disponibilité

- > 292 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 6 agents détachés au sein de la collectivité
- > 36 agents détachés dans une autre structure
- > 10 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

## Mouvements

- ➔ En 2021, 382 arrivées d'agents permanents et 846 départs

114 contractuels permanents nommés stagiaires

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2021
4 958 agents	4 494 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021

Fonctionnaires	↘	-0,3%
Contractuels	↘	-38,7%
<b>Ensemble</b>	↘	<b>-9,4%</b>

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	73%
Départ à la retraite	13%
Mise en disponibilité	8%
Démission	2%
Décès	1%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	49%
Remplacements (contractuels)	31%
Voie de mutation	9%
Réintégration et retour	4%
Voie de détachement	3%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

## Évolution professionnelle

- ➔ 14 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel dont 8 n'ayant pas été nommé(s)

dont 67% des nominations concernent des femmes

- ➔ 5 lauréats d'un examen professionnel dont 2 n'ayant pas été nommé(s)

Aucune nomination concerne des femmes

- ➔ 9 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité n'ayant pas été nommés

- ➔ 49 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- ➔ 1555 avancements d'échelon et 330 avancements de grade

dont 71,4 % femmes

dont 36,7 % de catégorie C

## Sanctions disciplinaires

- ➔ 10 sanctions disciplinaires prononcées en 2021

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	7	1
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	1

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Une sanction prononcée à l'encontre d'un agent contractuel

- ➔ Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2021)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	40%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	40%
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	20%

## Budget et rémunérations

### ➔ Les charges de personnel représentent 33,2 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>934 735 651 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>310 296 759 €</b>	➔	<b>Soit 33,2 % des dépenses de fonctionnement</b>
----------------------------------	----------------------	------------------------------	----------------------	---	---

\* Montant global

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>177 243 590 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	<b>50 591 755 €</b>
Primes et indemnités versées :	17 723 061 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	224 873 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	1 472 791 €		
Supplément familial de traitement :	1 138 126 €		
Indemnité de résidence :	5 146 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	65 989 €	48 431 €	44 105 €	32 336 €	35 035 €	21 411 €
Technique	70 919 €	47 409 €	48 440 €	31 091 €	35 731 €	20 037 €
Culturelle	65 305 €	41 524 €	46 793 €	32 642 €	31 833 €	25 615 €
Sportive			46 246 €			
México-sociale	51 084 €	36 129 €	40 859 €	31 567 €	38 588 €	s
Police						
Incendie						
Animation			41 543 €		33 879 €	s
<b>Toutes filières</b>	<b>56 291 €</b>	<b>39 297 €</b>	<b>44 557 €</b>	<b>31 867 €</b>	<b>35 496 €</b>	<b>20 362 €</b>

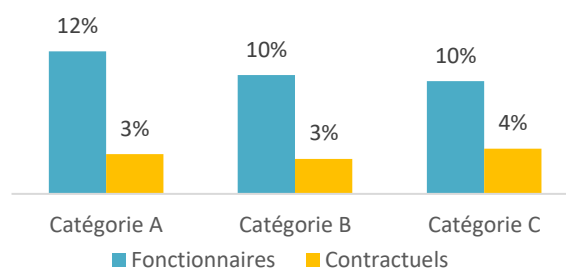
\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 10 %

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>10,72%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>3,52%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>10,00%</b>

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

- ⇒ 9931 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2021

En 2021, 6 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

## Absences

➔ En moyenne, 37,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire

> En moyenne, 9,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,96%	2,58%	4,58%	2,22%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	10,23%	2,68%	9,03%	2,22%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	11,39%	3,72%	10,17%	2,38%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ 6 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 46,4 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

➔ 318 accidents du travail déclarés au total en 2021

> 5,1 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 62 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

**229 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

- ⇒ 21 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 94 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 67 % sont en catégorie C\*

⇒ 43 257 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

## Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**  
40 assistants de prévention désignés dans la collectivité

➔ **FORMATION**  
1034 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 1 634 €

Coût par jour de formation : 2 €

➔ **DÉPENSES**  
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 7 376 138 €

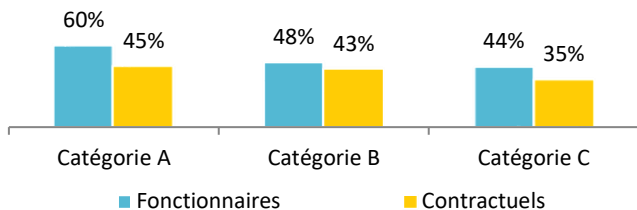
➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2021

## Formation

➔ En 2021, 47,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



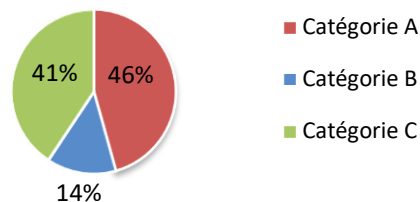
➔ 1 675 597 € ont été consacrés à la formation en 2021

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	64 %
Coût de la formation des apprentis	18 %
Frais de déplacement	0 %
Autres organismes	18 %

➔ 4 554 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent : > 1 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	44%
Autres organismes	46%
Interne à la collectivité	11%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité

## Relations sociales

➔ Jours de grève

196 jours de grève recensés en 2021

➔ Commissions Administratives Paritaires

➔ 3 réunions en 2021 dans la collectivité

Commissions Consultatives Paritaires

3 réunions en 2021 dans la collectivité

➔ Comité Technique Territorial

6 réunions en 2021 dans la collectivité  
2 réunions du CHSCT



## Précisions méthodologiques

### 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

### 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2021} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

*Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2021. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



**DONNÉES SOCIALES 2021  
DES CENTRES DE GESTION**

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : février 2023

Version 1